

Tramway : le tribunal coince les lignes

La justice administrative a annulé, hier, les déclarations d'utilité publique de la ligne D et du tram-train



La justice administrative a émis des réserves sur la rentabilité du tram-train (en bas à gauche, à Blanquefort) et de la future ligne D du tram (à droite, rue Fondaudège). © *photos archives « so »*

Alors qu'elle vient d'être primée pour sa campagne incitant les usagers à la prudence sur la plate-forme du tramway, la Communauté urbaine de Bordeaux a été percutée hier, sans qu'elle s'y attende, par un gros pavé administratif.

Publicité

Suite au recours déposé par l'association Trans'CUB, qui n'avait pas remporté pareil succès depuis l'abandon du métro VAL en 1994, le tribunal administratif a en effet annulé la déclaration d'utilité publique de la ligne D du tramway, devant relier la place des Quinconces à Eysines via la rue Fondaudège, Le Bouscat et Bruges, ainsi que la déclaration d'utilité publique de la ligne de tram-train reliant Bordeaux-Ravezies à Blanquefort via, là encore, Le Bouscat et Bruges.

Hier soir, les consignes de l'exécutif communautaire ont été rapidement données aux élus concernés : pas de réaction, pas de déclaration. Alain Juppé et les maires des communes desservies par ces deux équipements veulent se donner le temps ce matin d'examiner en détail le jugement du tribunal avant de se prononcer.

Une chose est sûre : personne à la CUB ne s'attendait à ce camouflet administratif même si, lors de l'audience du 9 octobre dernier, le rapporteur public avait plaidé en faveur de cette annulation. Dans un communiqué, la CUB avait juste fait part de « sa sérénité et de sa confiance ».

La surprise n'en a été que plus grande pour certains élus. Hier, en dehors des consignes de silence passées par l'entourage du président de la CUB, Alain Juppé, ce dernier a également fait savoir - et il le redira ce matin - qu'il exigeait des maires et des vice-présidents une solidarité totale à l'égard des décisions qui seront prises. Ce qui concerne tout le monde, y compris dans sa propre majorité où certains avaient accepté le projet de tram-train, cher à Vincent Feltesse, à l'insu de leur plein gré.

Un tram-train dont le chantier a bien avancé même si le coût a d'ores et déjà dérapé. Il est d'ailleurs probable que la CUB, qui devrait saisir la cour administrative d'appel, n'interrompra pas le chantier du tram-train, trop avancé à ses yeux. D'autant plus que la décision du tribunal n'a pas d'effet suspensif.

C'est en tout cas sur la rentabilité des deux lignes que le rapporteur public avait émis ses réserves et qu'elles ont été confirmées par le tribunal. En clair, ni le rapporteur ni le juge n'ont fait confiance aux chiffres de fréquentation fournis par la CUB pour justifier le tracé de la ligne D et le tram-train.

Ce qui fait d'ailleurs réagir un élu pour qui « c'est aux politiques de prendre et d'assumer leurs décisions et pas à un juge de dire si une ligne est rentable ou non ». « Quand la ligne C a été décidée, ajoute-t-il, on a mis des rames plus petites parce qu'on pensait qu'elle serait peu fréquentée et aujourd'hui les rames sont souvent pleines. »

Les éléments de riposte juridique et politique seront donc dévoilés en fin de matinée par Alain Juppé.